

L'adhérent reconnaît avoir pris connaissance de l'objet associatif, des statuts et du règlement intérieur, les approuve et déclare vouloir adhérer à l'association « Le Mottager » de la Motte d'Aigues.

Fait à

Le . . . / . . . / . . .

Signature, précédée de la mention « Lu et approuvé »

L'adhérent :

La Présidente (secrétaire ou trésorière)

N° d'Adhérent :

N° de parcelle :



Le Mottager de la Motte d'Aigues

Jardins familiaux et partagés

L'association Le Mottager a été constituée en 2021 pour gérer la création des jardins familiaux sur le site "la TOUSSARGUE " et en assurer la gestion.

Si vous désirez obtenir une parcelle individuelle et vous joindre au groupe pour jardiner à plusieurs, n'hésitez pas à nous contacter !!
Email : lemottager@gmail.com



Association Loi 1901 SIREN n°902481407

Fonctionnement de l'association

Adhérer à l'association vous permettra :

- De jardiner sur une parcelle familiale
- De jardiner sur une parcelle partagée
- D'accéder aux espaces communs du jardin
- Elle permet de participer à la vie et aux activités de l'association.

Tarifs : L'adhésion annuelle s'élève à **20€** par famille. L'obtention d'une parcelle familiale est soumise au paiement d'une participation pour la location d'une parcelle (à régler en plus de l'adhésion), dont le montant dépend de la surface désirée, dans la limite de 50m² par foyer.



Bulletin de demande d'adhésion et de location 2026 – « Le Mottager »

À remplir et à déposer en mairie sous enveloppe cachetée, accompagnée du règlement de votre adhésion et de votre location ainsi que du justificatif d'assurance de responsabilité civile. Tout dossier incomplet ne sera pas traité.

L'adhésion et la location doivent faire l'objet de deux règlements séparés.

Nom.....

Prénom(s).....

Adresse.....

Email.....

(Votre email sera utilisé uniquement pour la communication interne de l'association).

Téléphone.....

- **Adhésion annuelle** (valable pour l'année civile 2026) : €
(de préférence par chèque à l'ordre Le Mottager)
- **Chèque de caution** (ne sera pas encaissé et restitué lorsque l'adhérent met fin à sa participation en restituant sa parcelle nettoyée) : 150.00€
- **Location annuelle** : surface souhaitée, sous réserve de disponibilité
(de préférence par chèque à l'ordre Le Mottager)

Parcelle 25m² = cotisation de 20€

Parcelle 50m² = cotisation de 40€